

“

Pour un Futur
plus Vert



Programme SUNREF Tunisie

Termes de référence pour l'élaboration d'un Guide sur la Dépollution dans le secteur textile

Mise à jour : 5 décembre 2022

Développé par



Avec la participation financière de



Mis en oeuvre par



Informations générales

Intitulé de la mission	Elaboration d'un Guide Dépollution dans le secteur textile
Bénéficiaire(s)	ANPE et entreprises du secteur textile
Lieu(x) d'intervention	Tunisie
Type de contrat	Contrat d'achat
Niveau d'effort maximum	35 hommes jours
Durée du contrat	2 mois
Démarrage de la Mission	10 janvier 2022

I. Contexte et justification du besoin

Afin d'appuyer les objectifs du Gouvernement de la République de Tunisie, l'Agence Française de Développement (AFD) finance, avec le soutien de l'Union européenne (UE), le programme SUNREF Tunisie (Sustainable Use of Natural Ressources and Energy Finance) qui vise à promouvoir la mise en œuvre des politiques publiques en matière de maîtrise de l'énergie et de protection de l'environnement en Tunisie en contribuant à l'approfondissement et à la consolidation du marché naissant des financements verts à l'échelle nationale. Le programme développera la capacité et l'appétit des intermédiaires financiers dans ces domaines et soutiendra les investisseurs / porteurs de projets dans la réalisation d'investissements verts. Il est mis en œuvre par Expertise France.

Les objectifs spécifiques du programme SUNREF Tunisie sont :

- La construction et l'approfondissement d'une offre de finance verte promue par les institutions financières tunisiennes dans le secteur de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de l'environnement ;
- Le renforcement de la compétitivité économique et la réduction de l'impact environnemental des entreprises industrielles et des établissements tertiaires par des mesures de maîtrise de l'énergie et dépollution;

- Le développement institutionnel et le renforcement des capacités techniques des services de l'administration tunisienne en charge de l'énergie et de la protection de l'environnement.

Sur une durée totale de trois ans, le programme est constitué de trois composantes :

- (i) des lignes de crédit bancaires (60 MEUR auprès de quatre banques partenaires : UBCI, UBI, BH Bank et Amen Bank, auxquelles revient la charge d'accorder des prêts à des conditions financières attractives réservés à des projets verts **dans le secteur industriel et tertiaire** (économies d'énergie, utilisation des énergies renouvelables, opérations de protection environnementale, de dépollution et de recyclage), correspondant à certaines conditions d'éligibilité ;
- (ii) un programme d'assistance technique (AT) aux banques et aux porteurs de projet et ;
- (iii) un dispositif d'incitation financière via des primes accordées aux investissements financés dans ce cadre, commissionnés et opérationnels et ayant fait l'objet d'une procédure de vérification, selon les dispositions présentées ci-après.

L'ANPE est, ainsi, chargée d'apporter l'assistance technique aux différents intervenants dans le domaine de la dépollution (promoteurs industriels, bureaux d'études, cadres techniques de l'ANPE,), notamment à travers l'élaboration d'études et de guides techniques dans le domaine de l'environnement.

C'est dans ce cadre que l'ANPE en partenariat avec l'Assistance Technique du programme SUNREF se propose de lancer cette consultation pour l'élaboration d'un guide de dépollution dans le secteur textile.

Les présents termes de références donnent une description de la consistance de la mission d'élaboration du guide en langue française, ainsi que les conditions de participation des soumissionnaires à la consultation.

II. Objectifs et démarche à suivre

A. Objectif général et spécifiques

Cette mission de consultation consiste à élaborer un guide de dépollution dans le secteur textile destiné aux différents intervenants dans un projet environnemental, à savoir : promoteurs industriels, bureaux d'études, cadres techniques de l'ANPE notamment.

Le guide sectoriel doit, entre autres, fournir des informations pratiques, accessibles et pertinentes sur les principaux procédés industriels adoptés par les industries du textile ; ainsi que la pollution engendrée par chaque procédé et les modalités pratiques de dépollution (technologie, coût, études nécessaires, ...).

Ce guide constituera, de ce fait une sorte de manuel opérationnel pour éclairer les différents partenaires du projet environnemental et répondre à leurs préoccupations et besoins.

Le guide aura pour objectif final d'être un outil d'évaluation du degré de conformité d'une entreprise à la réglementation environnementale, ainsi qu'aux exigences des clients européens du secteur textile.

Il permettra, d'informer l'utilisateur du guide sur les technologies de dépollution existantes, notamment celles innovantes utilisant moins de réactifs chimiques et favorisant un recyclage total des eaux traitées, les coûts et les gains possibles.

Le guide sectoriel, dont le contenu est développé ci-dessous devra comporter, entre autres, les éléments suivants :

- Présentation de la branche d'activité : cadres législatif, normatif, institutionnel, socioéconomique et environnemental (brièvement) ;
- Exigences nationales et normes dans le domaine de l'environnement ;
- Exigences européennes envers les industriels tunisiens du secteur ;
- Procédés de fabrication et problématiques du secteur (délavage/ teinture/ filature/...) ;
- Spécificités environnementales de la branche d'activité et caractéristiques de la pollution engendrée (nature, quantité, qualité,) ;
- Les aspects socioéconomiques et environnementaux à prendre en considération durant le cycle de vie d'un projet ;
- Les bonnes pratiques (technologies adoptées, coûts d'investissement et coûts opérationnels, mesures et suivi, entretien,) ;
- Les appuis techniques que peut trouver le porteur de projet (ANPE, Centres techniques,) ;

B. Démarche à suivre

L'élaboration du guide de dépollution se fera suite à la collecte des données nécessaires à la rédaction. L'adjudicataire devra, entre autres, consulter :

- Les guides pratiques nationaux déjà réalisés dans le secteur auprès des organismes concernés, entre autres le CETTEX et l'ANME. Il faudra évidemment mettre à jour les informations collectées.
- Les différents intervenants dans la gestion du secteur concerné : ANPE, Ministère chargé de l'environnement, CITET, ANGED, ONAS, Ministère de l'Industrie et de la technologie, ...

Le programme SUNREF et l'ANPE faciliteront la mission de consultation à travers l'envoi des lettres d'introduction auprès de ces différents organismes.

- Les guides environnementaux réalisés à l'échelle internationale et dont le contenu devra être adapté au contexte national.
- L'élaboration du guide nécessitera un certain nombre d'enquêtes (ne dépassant pas les dix (10) et sélectionnées conjointement entre l'ANPE et le bureau d'études) auprès des entreprises exerçant actuellement dans la branche concernée et des discussions avec les responsables environnement de ces entreprises pour permettre, notamment, de vérifier les prévisions mentionnées dans les études (coûts d'investissement, coûts opératoires, rendements des projets environnementaux...).

Le guide devra comporter, au moins, deux études de cas.

III. Description de la mission

C. Activités prévues

Les éléments à développer au niveau du guide sectoriel sont :

3.1 Contexte Environnemental

National et international (enjeux et objectifs de la protection de l'environnement)

Le cadre législatif, réglementaire et normatif de l'environnement (instruments de contrôle, loi de gestion des déchets, encouragements et incitations...)

3.2 Les spécificités environnementales du secteur

Des repères chiffrés (nombre d'unités industrielles en Tunisie, unités ayant procédé à une mise à niveau environnementale, consommations en eau, quantités des rejets hydriques...),

Les problèmes, la nature et le type de la pollution générée (identification des sources de pollution et qualification de la pollution (charge polluante : quantités, qualité, ...),

Présentation de la réglementation applicable (normes de rejets notamment) et des sanctions encourues,

Degré de conformité des rejets à la réglementation, aux normes selon le milieu récepteur et exigences environnementales au niveau national et international et impacts de la pollution sur l'unité industrielle et sur l'environnement.

3.3 Les bonnes pratiques

Les meilleures technologies de dépollution à adopter (exemples de solutions, problèmes, complexité, avantages et inconvénients par solution), des études de cas et des exemples illustratifs.

Les coûts d'investissement, les charges, d'exploitation, d'amortissement, de financement ...

Les durées moyennes de réalisation, de suivi, d'évaluation et de performance, ...

3.4 Les avantages de la dépollution

Les orientations et les enjeux de la mise à niveau environnementale de l'unité industrielle,

Amélioration de l'image de marque de l'unité, meilleur accès aux marchés extérieurs,

Valorisation et recyclage des déchets, intégration des mesures environnementales dans le circuit de gestion, certifications environnementales, ...

Instauration d'un climat de confiance et de coopération avec l'administration et les autorités chargés de l'environnement, ainsi qu'avec la société civile (respect des normes, système de management environnemental, label écologique...);

3.5 Les aspects à considérer pour le montage d'un projet de dépollution

Elaboration d'un inventaire des problèmes et des insuffisances,

Réaliser un bon diagnostic des solutions, des mesures de prévention et de réduction : formulation du projet de dépollution,

Suivre régulièrement la réalisation des études et travaux pour éviter les risques de dérapage (qualité, durée, coût...),

Mettre en place des procédures de gestion et d'exploitation ainsi qu'un programme d'autocontrôle avec des indicateurs de suivi des performances,

Nommer et former un responsable chargé du projet environnemental et préciser ses missions : les paramètres à suivre, la fréquence de prélèvement des échantillons, l'analyse et l'évaluation des résultats obtenus et les mesures correctives.

3.6 Adresses utiles

Il serait intéressant d'établir une liste avec les coordonnées des organismes concernés par les projets de dépollution.

D. Livrables attendus

L'adjudicataire devra présenter :

- un plan du guide sectoriel précisant la répartition des informations qui y seront introduites. Ce plan, qui doit être préparé dans un délai de dix (10) jours fera l'objet d'une validation par l'ANPE (Commission de pilotage à mettre en place) avant le démarrage de la mission d'élaboration du guide. Ce plan devra aussi faire un état des lieux et fixera la liste des documents et guides qui seront consultés.
- une version provisoire du guide préparé, en cinq (5) exemplaires et en support informatique (CD), trente (30) jours après l'approbation du plan du guide ;

- la version finale du guide, en cinq (5) exemplaires et en support informatique (CD), vingt (20) jours après émission de l'avis de l'ANPE sur le rapport provisoire.

Il est à signaler que la mission d'élaboration du guide ne comprend pas les travaux de conception, ni ceux d'édition et d'impression, néanmoins les versions présentées doivent comporter des photos hautes résolution et des schémas afin de simplifier, au public cible, la compréhension des informations contenues dans le guide.

Livrables	Dates de livraison
1. Plan du guide sectoriel	TO + 10 jours
2. Version provisoire du guide	TO + 30 jours
3. Version finale du Guide	TO + 50 jours

E. Coordination et modalités d'exécution

Le soumissionnaire doit présenter une équipe formée au minimum par un expert spécialisé dans la dépollution ayant une expérience dans le secteur du textile.

Le temps de travail pour l'accomplissement intégral de la mission telle que décrite plus haut, comprenant la remise et l'acceptation des livrables, éventuellement après demandes de précisions ou de modifications, est fixé à 60 jours.

IV. Profil souhaité

F. Qualifications et compétences :

- Excellentes qualités /capacités :
 - o D'écoute et de diplomatie,
 - o De définition et d'adaptation des besoins,
 - o Capacités pédagogiques et de transmission écrite.
- Excellente maîtrise de la langue arabe et du français (écrit / oral)

Les livrables seront remis en français.

- Bonne connaissance du contexte tunisien

G. Expérience professionnelle générale

Cet expert doit disposer d'une expérience d'au moins 10 ans.

H. Expérience professionnelle spécifique

- Bonne connaissance des modalités de fonctionnement des institutions tunisiennes telles que ANPE, et plus généralement de la politique de l'environnement en Tunisie.
- Une expérience confirmée en matière avec le secteur textile

V. Processus et critères de sélection

L'offre doit être envoyée à l'email sunref.tunisie@expertisefrance.fr avant le 2 janvier 2023 à 00.00 et contenir :

- **Un dossier technique (70 points) intégrant :**
 - Les CV des consultants qui seront chargés de cette mission avec les références (guides élaborés, études réalisées...),
 - La méthodologie et le plan de travail pour l'élaboration du guide,
 - Le chronogramme du déroulement de la mission, et ce conformément aux termes de références sus mentionnées ;
- **Une proposition financière (30 points) indiquant :**
 - Le prix unitaire par jour en HT et en TTC portant sur les 35 hommes jours d'effort prévus.

Le soumissionnaire devra se rendre disponible entre le 4 et le 6 janvier 2023 pour d'éventuels entretiens complémentaires.